

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE-SYNTHÉ
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2023 MAN 026

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

6.1 Police Municipale –Service Événementiel 2023

REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT EN RAISON DE LA MANIFESTATION DU DIMANCHE 9 JUILLET 2023

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L 2212-2, L 2213-2,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans les rues de Gravelines afin d'assurer la sécurité lors du rassemblement de voitures de collection du dimanche 9 juillet 2023.

ARRÊTONS

Article 1 : Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 2023 MAN 017 en date du 21 avril 2023.

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur la place Calmette (côté piéton) et sur l'ensemble des places situées sur les voies centrales de la place Calmette le dimanche 9 juillet de 8h à 14h

Article 3 : Les panneaux de signalisation réglementaires, dont la pose incombe au service Événementiel, seront apposés pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents. Les services de police pourront être amenés à prendre les dispositions utiles pour assurer la sécurité publique. Ils pourront procéder à l'enlèvement des véhicules restés en stationnement sur les emplacements interdits au regard de l'arrêté et dont les dépenses seront à la charge du contrevenant.

Article 5 : Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

DESTINATAIRES :

M. le Premier Adjoint
M. le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES
M. le Commandant de Police Nationale
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale
M. le Commandant des Sapeurs Pompiers de GRAVELINES
M. le Chef de Service de la Police Municipale de GRAVELINES
M. le Responsable du service Événementiel

Fait à Gravelines, 01 JUIN 2023

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Mise en ligne le : 01 JUIN 2023